



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/23954  
18 mai 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

Lettre datée du 18 mai 1992, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note concernant les conséquences, pour certains secteurs du développement économique, de l'embargo aérien imposé à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste en vertu de la résolution 748 (1992) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Ali Ahmed ELHOUDEIRI

180592

ANNEXE

Note concernant les conséquences, pour certains secteurs  
du développement économique, de l'embargo aérien

L'embargo aérien imposé à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste en application de la résolution 748 (1992) du Conseil de sécurité a eu des conséquences négatives directes pour de nombreux secteurs du développement économique, dont l'agriculture, l'élevage et les ressources en eau. En effet, cela a créé des difficultés pour ce qui est de l'importation et de la livraison, en temps voulu, de bien des produits, dont :

- Les médicaments et vaccins pour bétail;
- Les insecticides et le matériel de protection;
- Le matériel de pompage, en particulier le matériel nécessaire au grand fleuve artificiel.

L'embargo a eu en outre pour conséquences :

a) La perte d'un grand nombre de produits agricoles, excédent qui était normalement exporté par voie aérienne et l'arrêt de l'activité des entreprises publiques et des particuliers travaillant dans ce domaine;

b) L'arrêt des activités des avions utilisés à des fins agricoles, principal moyen de lutte contre les ennemis des cultures, ces activités nécessitant pièces de rechange et dispositifs de sécurité;

c) Départ de certains fonctionnaires internationaux spécialistes du développement et de la lutte contre les ennemis des cultures, tels que la lucilie bouchère.

-----